

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Le directeur du cabinet
de la ministre chargée des transports*

Paris, le

02 FEV. 2018

Monsieur le Trésorier général,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la lettre de mission que j'ai adressée à Mme Christine BOUCHET, Directrice des infrastructures de transport, au sujet de la prévention des risques d'accident du personnel routier et autoroutier lors des chantiers ou des interventions.

Cette initiative, à laquelle je tiens particulièrement, fait suite, entre autres, à votre sollicitation et aux échanges que nous avons eus au cours de la réunion du 23 novembre dernier.

Je compte sur la mobilisation de tous les acteurs sur le sujet pour améliorer la sécurité des agents.

Je vous prie de croire, Monsieur le Trésorier général, à l'expression de mes salutations les plus sincères.

Bien à vous

Marc PAPINUTTI



Monsieur Laurent LE FLOCH
Trésorier général FEETS-FO
46 Rue des Petites Écuries
75010 PARIS 10

Copie : Mme Christine BOUCHET
Directrice des infrastructures de transport

03 FEB 1968

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Paris, le **16 JAN. 2018**

Le directeur du cabinet
de la ministre chargée des transports

à

Madame Chistine BOUCHET
Directrice des infrastructures de transport

Référence : D18000646

Objet : Audience Autoroutes

Dans la suite de la journée de la sécurité du personnel routier et autoroutier qui s'est déroulée le 20 octobre 2017, je souhaite qu'un accent particulier soit porté dans le dialogue social sur les démarches de prévention des risques d'accident du personnel routier et autoroutier lors des chantiers ou des interventions.

A cet effet, je vous demande d'engager une consultation des représentants du personnel au sujet des « bonnes pratiques » de sécurité qui sont mises en œuvre quotidiennement par les agents en intervention ainsi qu'au sujet des pistes d'amélioration qu'ils souhaitent mettre à l'étude.

Cette consultation pourra se dérouler en deux étapes distinctes :

- vous consulterez les représentants du personnel du CHSCT Ministériel afin qu'ils vous fassent part de leurs observations relatives à l'application de la circulaire du 11 octobre 2013 relative à la sécurité des agents vis-à-vis des risques liés à la circulation routière lors des interventions ;
- les représentants du personnel des sociétés concessionnaires d'autoroutes pourront être consultés par l'Association des sociétés françaises d'autoroutes (ASFA) dans le cadre du dialogue social de branche.

A la fin du 1^{er} trimestre 2018, à l'issue des réunions de consultation des représentants du personnel, vous m'adresserez un rapport d'étape retraçant les principales observations et les propositions émises en vue d'améliorer la sécurité du personnel des routes et autoroutes.

PJ : 1

Copie à : ASFA – DIT/GRT – DIT/GCA

Vous organiserez enfin une journée d'études sur la sécurité du personnel en y associant les représentants des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; cette journée d'étude devra comprendre une séance d'échanges sur les propositions faites par les représentants du personnel des Directions interdépartementales des routes ainsi que des sociétés concessionnaires d'autoroutes en vue d'améliorer la sécurité des interventions et des patouillages.

Sur la base de l'ensemble de ces travaux, vous me proposerez une feuille de route pour les actions de sécurité que vous envisagez d'engager dès 2018.



Marc PAPINUTTI